

Lettre de l'AJCF Orléans



Dans ce numéro :

Editorial

- > Qu'as-tu fait de ton frère ?
 - > De l'Alsace au Limousin
- > Rachi, soucieux du droit des femmes
- > La petite fille au ruban bleu
 - > Marc Bloch, juif, historien, résistant
- > Rituels dans le judaïsme
 - > Rachi de Troyes, une personnalité centrale dans l'histoire du Judaïsme
- > Brèves nos dernières visites
 - > Nos coordonnées

Rejoignez-nous

"QU'AS-TU FAIT DE TON FRERE" ? Gen. 4.10

L'amitié et la solidarité sont indispensables entre Juifs et Chrétiens : c'est d'ailleurs la raison d'être de l'Amitié judéo-chrétienne de France.

Plus que jamais, il est absolument impossible de rester silencieux devant les actes haineux d'extrémistes et devant les agressions dont sont victimes des chrétiens et des juifs.

Plus que jamais, il est indispensable de faire entendre des voix qui dénoncent ce déchaînement de haine.

Des voix qui œuvrent pour faire vivre la reconnaissance de la dignité et de l'altérité, préalables à tout dialogue dans la société en France : des voix d'aujourd'hui avec la sortie du film *L'abandon* et des voix d'hier, toujours d'actualité et riches d'enseignement, comme celles du philosophe Armand Abécassis ou de Pierre- François Veil, récemment décédés.

(communiqué de l'Amitié judéo-chrétienne de France)

DE L'ALSACE AU LIMOUSIN

Dès 1937, des plans d'évacuation des populations vivant près de la frontière allemande sont prévus, et c'est ainsi que Limoges va accueillir des alsaciens et parmi eux des juifs avec à leur tête le rabbin Deutsch (*né à Mulhouse en 1902 et mort à Jérusalem en 1992*). Il séjournera dans la capitale limousine de novembre 1939 à août 1945.

Limoges à cette époque compte environ 100 000 habitants. La communauté juive est très réduite (*environ une dizaine de familles*) et d'origine turque et alsacienne. Il n'y a pas de synagogue ni de vie religieuse à proprement parler. C'est une ville où l'antisémitisme est à l'état latent avec très peu d'hostilité. Pour que les nouveaux arrivants puissent vivre leur foi selon leurs coutumes il va falloir que le rabbin fasse des innovations. Ce sera quelque peu difficile car Limoges est une ville socialiste et la demande, notamment d'un carré juif au cimetière, est ressentie comme un retour en arrière. Cependant une boucherie cachère ouvre avec une zone de l'abattoir réservée à l'abattage rituel, un mikveh est installé sur les bords de la Vienne et un calendrier israélite est publié. Le rabbin Deutsch ira jusqu'à créer un petit séminaire (*l'école rabbinique quant à elle, est installée à Clermont Ferrand*). Une synagogue est ouverte, suivie d'une seconde.

Des foyers s'implantent pour nourrir les plus pauvres. De même différentes structures sont mises en place telles un service de viande rituelle, un restaurant juif économique, un carré israélite au cimetière et un minyam est constitué.

Le rabbin se doit aussi de s'occuper des relations avec le gouvernement de Vichy.

Cet état de fait va être perturbé en 1942 (*particulièrement en août*) avec l'aryanisation des biens juifs et la grande rafle des juifs étrangers de la Zone Libre.

A partir du 11 novembre 1942 tout change avec l'occupation de la France entière. Les allemands installent une kommandantur et en 1943 la présence et le rôle des miliciens et des collaborateurs sont de plus en plus prégnants. Limoges vit dans la peur et de nombreux juifs se cachent aux alentours. Le 9 novembre 1943 le rabbin est arrêté pour la première fois par la Gestapo. En effet il est de plus en plus actif : il est très investi dans l'organisation OSE pour cacher les enfants.

Sans jamais « appartenir » à la Résistance il s'en rapproche de plus en plus. Il a aussi le soutien des protestants mais aussi des catholiques et il développera une grande complicité avec l'évêque de la ville. Il mène donc une vie duale : neutralité de façade avec le régime de Vichy et de nombreuses activités clandestines notamment en fournissant de faux papiers, devenant de plus en plus suspect dans un contexte d'augmentation des exactions de la Milice et des arrestations (été automne 1943).

Le 2 juin 1944 il est de nouveau arrêté et est livré à la Milice et aux allemands au moment des combats du mont Gargan. Il est humilié, battu et souffre dans sa chair et son esprit. Il sera finalement délivré par le Maquis. Il rentre en Alsace en 1945 et devient Grand Rabbin du Bas Rhin (activité qu'il exercera jusqu'en 1970).

Il décède en Israël à l'âge de 90 ans.

Christian Mourguet

Sources : «Mémoires du grand rabbin DEUTSCH

Limoges 1939-1945

Ouvrage sous la direction de Pascal Pla et Simon Schwarzfuchs. (Edition Lucien Souny)

RACHI, SOUCIEUX DU DROIT DES FEMMES

Rachi enseigne la Loi juive à ses trois filles, Miriam, Yokhebed et Rachel. Elles excellent dans l'étude de la Torah et sont consultées en tant que *Hassidot*, Sages. En dépit des lois du Talmud, Rachi estime que les femmes peuvent lire le *Rouleau d'Esther* publiquement dans la Synagogue. En revanche, aucun élément ne permet de savoir si cela a été mis en pratique dans la Communauté juive de Troyes et si seules les filles de Rachi et celles de sa famille étaient concernées par cette ouverture à l'étude.

Rachi fait preuve de considération envers les femmes sur lesquelles il porte un regard moderne. Il ne critique jamais leurs activités professionnelles. Il défend également leurs droits : il établit l'importance d'une estime réciproque entre un mari et son épouse et le droit d'une femme à ne pas accepter le remariage avec le frère du mari défunt. Il stipule qu'un homme qui demande le divorce pour des raisons d'aspect physique, ou qui se conduit mal envers son épouse, est haïssable et ne sera pas accepté dans le monde futur.

(Sources : Centre Rachi)

LA PETITE FILLE AU RUBAN BLEU



Tableau commandé par un couple de riches mécènes juifs parisiens, Louis et Louise Cahen d'Anvers, à Renoir en 1880, "La petite fille au ruban bleu", portrait d'une de leurs filles, Irène, est considéré de nos jours comme un chef d'oeuvre et constitue l'une des œuvres les plus connues de Renoir. Tableau d'abord mésestimé par la famille, il fut inclus dans une première exposition consacrée à Renoir dès 1883 puis offert à la fille d'Irène, Béatrice, en 1910, et exposé à nouveau au musée de l'Orangerie en 1933. Volé avec des centaines d'autres œuvres au château de Chambord par les Allemands et confisqué par Goering, ce tableau a fait partie des œuvres spoliées par les nazis pendant la seconde guerre mondiale.

Retrouvé en 1945 en Bavière et présenté en 1946 au musée de l'Orangerie dans l'exposition "Les Chefs d'œuvre des collections privées françaises retrouvées en Allemagne", il est reconnu par Irène qui fait pression pour qu'il lui soit restitué.

Pourtant elle ne tarde pas à vouloir s'en séparer et en 1949 elle vend son Renoir à un acquéreur suisse, Emil Bührle : "La petite fille au ruban bleu" se trouve aujourd'hui dans un musée de Zürich, la collection de la Fondation Bührle.

Il y a quelques semaines, est paru un livre de la journaliste et romancière Natalie David-Weill intitulé "La petite fille au ruban bleu", avec un sous-titre explicite "le monde disparu d'Irène Cahen d'Anvers".

L'auteur a choisi de se pencher au travers de ce tableau dans la biographie de son modèle (1872-1963) et de faire revivre à travers elle cette haute société juive de mécènes, banquiers, artistes, hauts fonctionnaires dont une partie ne survivra pas à la Shoah.

La famille Cahen d'Anvers est une famille française juive, originaire d'Allemagne (Bonn) et de Belgique (Anvers) active dans les affaires commerciales et financières depuis le XVIII^{ème} siècle. Installée à Paris en 1849, c'est à ce moment que la famille assortit son patronyme Cahen du nom d'Anvers et développe une activité bancaire rapidement prospère sous le Second Empire. A la fin du XIX^{ème} siècle, la famille est très influente, elle est considérée comme faisant partie de la grande bourgeoisie et de l'élite juive européenne, comme les Rothschild, les Péreire... Disposant d'une fortune considérable, elle est propriétaire de plusieurs domaines en Europe parmi lesquels le château de Champs sur Marne acquis en 1885 (*il sera légué à l'État en 1935 par son dernier propriétaire Charles Cahen d'Anvers, le frère d'Irène*).

Agée de 8 ans au moment du portrait, Irène reçoit l'éducation stricte de son milieu, destinée à en faire une épouse docile et accomplie, caractérisée par le sens du devoir, le respect des traditions.

Devenue comtesse de Camondo par son mariage convenu avec Moïse de Camondo, riche financier de la haute société juive parisienne et européenne, elle est la mère de Nissim de Camondo, aviateur mort en héros à 25 ans pour la France en 1917, devenu célèbre après sa mort lorsque son père décide de lui rendre hommage et de lui dédier un musée en léguant à l'État ses collections d'art et son hôtel particulier (*Hôtel de Camondo*) de la rue de Monceau à Paris.

Elle a aussi une fille Béatrice, qui se voit offrir le tableau, future épouse de Léon Reinach, issu d'une famille juive de professeurs, scientifiques, collectionneurs d'art (*on leur doit la villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes*).

Mais quelques années seulement après son mariage, Irène fait fi des conventions de son milieu et décide de quitter mari et enfants pour le comte italien Sampieri, désargenté et catholique, provoquant désapprobation et scandale durable d'autant qu'elle divorcera une deuxième fois.

Bien qu'elle soit convertie au catholicisme depuis son second mariage, elle reste juive selon le statut des Juifs du 3 octobre 1940 promulgué par Vichy : *"est regardé comme juif... toute personne issue de trois grands-parents juifs ou de deux grands-parents de même race si son conjoint lui-même est juif"*. Elle parvient malgré tout à obtenir un certificat de non-judéité en prétendant que ses grands-parents maternels sont catholiques. Elle a alors presque 70 ans et parmi ses quatre petits-enfants, deux sont juifs, Fanny et Bertrand Reinach, les enfants de sa fille Béatrice. En décembre 1942, Béatrice et Fanny sont arrêtées et une semaine plus tard c'est au tour de Léon et de Bertrand, tous se retrouvent emprisonnés à Drancy puis déportés à Auschwitz, aucun d'eux ne reviendra. C'est aussi Elisabeth, une des sœurs d'Irène qui est arrêtée et déportée en 1944. Irène, elle, échappe à la Shoah, sortant rarement de son appartement parisien, servie par sa fidèle gouvernante qui exerce un rempart vigilant autour d'elle.

Après la guerre, Irène hérite de sa fille Béatrice la fortune des Camondo, fortune considérable qu'elle dilapidera sur la Côte d'Azur où elle s'installe à Cannes, dans la villa La Araucaria. Irène Cahen d'Anvers décède en 1963, à 91 ans.

MARC BLOCH, JUIF, HISTORIEN, RESISTANT

Le 23 juin prochain, Marc BLOCH et son épouse Simonne née VIDAL (*décédée d'un cancer quelques semaines après son mari*) feront leur entrée au Panthéon. C'est le moment de rappeler les éléments essentiels de la vie de Marc BLOCH.

Né en 1886 à Lyon dans une famille d'alsaciens juifs qui avaient choisi la France en 1871, le jeune homme se passionne pour l'histoire ; il sera reçu à l'École normale supérieure et enseignera, comme agrégé dans plusieurs lycées.

Mobilisé le 2 août 1914, il obtient le grade de capitaine. Il se marie en 1919 et devient professeur à l'université de Strasbourg. En 1929, il fonde les *Annales d'histoire économique et sociale*. En 1939, à 53 ans, il demande à servir au front.

Cependant il est mis à pied par l'application du premier statut des Juifs, le 3 octobre 1940, mais en 1941, il est «relevé de la déchéance» pour «services scientifiques exceptionnels». En 1943, il est suspendu de ses fonctions et entre en clandestinité. Il tombe dans les filets de la Gestapo le 8 mars 1944 ; interné à Montluc, il en est extrait et conduit à Saint-Didier de Formans (Ain) pour y être torturé et exécuté le 16 juin 1944 avec 27 camarades.

Marc BLOCH n'a jamais fait mystère d'être juif, même s'il ne pratique pas. Comme ses ancêtres, il est profondément attaché à la République et à la France «*la patrie dont je ne saurais déraciner mon cœur*». Dans *l'Étrange défaite*, il exprime ses dernières volontés en souhaitant des obsèques civiles, sans les prières hébraïques et que l'on inscrive sur sa tombe *dilexit veritatem* [*il chérissait la vérité*]. Marc BLOCH, juif mais athée, n'avait foi que dans la République.

Jean-Yves de FRANCIOSI

Sources : article de Dominique Missika pour la revue l'Arche)

DE LA NAISSANCE A LA MORT DANS LE JUDAISME

- **Le mariage, le foyer et la vie communautaire (partie 2/3)**

Introduction

Dans le judaïsme, le mariage, le foyer et la vie communautaire occupent une place essentielle. Le mariage est considéré comme une alliance sacrée qui fonde le foyer juif, lieu de transmission des valeurs religieuses et culturelles. La vie familiale est étroitement liée à la communauté, qui accompagne les individus tout au long de leur existence. Ensemble, ces dimensions assurent la continuité de la tradition et renforcent la solidarité au sein du peuple juif.

1 - Fréquentations et fiançailles

a. Finalité du couple

Dans le judaïsme, les relations homme–femme sont orientées vers le mariage, la construction d'un foyer juif et la transmission des valeurs et de la Torah.

En milieu orthodoxes, les rencontres ne sont pas récréatives mais intentionnelles.

b. La fréquentation (rencontre)

Chez les orthodoxes, les rencontres sont faites dans le but clair du mariage. Pour les courants traditionnels ou libéraux, les situations sont plus ou moins rigoureuses.

c. Comportement

Dialoguer pour vérifier la compatibilité de valeurs, le projet de vie, le caractère et le niveau de pratique religieuse est autorisé et encouragé.

Interdiction du contact physique et des gestes affectifs avant le mariage, la retenue protège la sainteté, la clarté émotionnelle et la sincérité.

d. Les fiançailles - coutumes

Les fiançailles sont un engagement moral et social avant le mariage. La coutume des fiançailles consiste principalement en une annonce officielle aux familles, suivie d'une petite réception.

Le couple reste interdit physiquement l'un à l'autre jusqu'au mariage.

e. Obligations - Interdictions

Obligations de l'homme : Respect et protection de la femme, engagement sérieux, préparer la capacité matérielle et spirituelle du foyer.

Obligations de la femme : Préserver sa dignité et sa pudeur, clarté dans ses intentions, construction conjointe du foyer.

- **Obligations mutuelles :** Honnêteté, respect des familles, consultation de rabbins ou mentors en cas de doute.

Le judaïsme privilégie la profondeur du lien à l'intensité immédiate.

- **Interdictions spécifiques :**

non-juifs : Le mariage et les relations intimes sont interdits avec des non-Juifs selon la halakha (loi juive).

- **Variations plus ou moins importantes existent selon les courants religieux :**

2 - Le mariage dans le Judaïsme

Origines - concept

Dieu a proclamé : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » et suite à ces paroles Il créa Eve, formant ainsi le couple fondateur de l'Humanité.

Le concept du mariage est défini au tout début de la Torah : un homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils deviendront une seule chair » (Genèse 2,24).

Le mariage est considéré comme une *mitsva* (commandement religieux) et un pilier fondamental de la vie juive.

b. Coutumes

La cérémonie du henné, coutume séfarade et orientale, n'est pas une obligation religieuse, elle symbolise la protection, la joie, la pureté, la fertilité et joue un rôle culturel majeur dans les mariages juifs d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient.

c . Préparatifs spirituels

Le mikvé, bain rituel est un rite de purification réalisé la veille de la cérémonie, indispensable à l'accomplissement des lois de pureté familiale validant le mariage juif. Cette immersion est suivie d'une petite fête entre femmes (famille et amies). Dans de nombreuses traditions, les futurs mariés ne se voient pas la semaine précédant le mariage.

Vérification administratives et religieuses : rencontre avec le rabbin, contrôle des statuts personnels au regard de la judéité, preuve du mariage civil etc...

3 - Cérémonie du mariage - ses étapes

Le mariage dans le judaïsme est considéré comme un commandement sacré. Les 7 bénédictions récitées rappellent la création du monde et la joie de l'union. Le geste du bris du verre rappelle la destruction du Temple de Jérusalem, soulignant que même dans la joie la mémoire collective reste présente.

a - Voilement de la mariée

A l'arrivée de la mariée, le marié recouvre la mariée en rabattant son voile sur son visage.

b - Houppa (dais nuptial)

Sous la houppa, outre les futurs mariés, la famille proche, les 2 témoins et le rabbin, il faut qu'il y ait 10 hommes présents pour pouvoir réciter toutes les bénédictions.

c - La sanctification

Discours du rabbin puis 1^{ère} partie avec la sanctification du mariage, le rabbin récite une première bénédiction sur une coupe de vin que les mariés boivent ensuite.

d - L'union

Seconde partie, union effective avec le don de l'anneau par le mari.

Le marié peut utiliser une bague qu'il a reçue comme cadeau et qui lui appartient réellement ou un anneau qui a été détenu dans sa famille.

La tradition juive n'impose pas que le marié reçoive une alliance de la part de la mariée, un tel acte ne fait pas partie de la cérémonie du mariage sous la houppa et ne peut être sanctifié car il n'y a pas de réciprocité entre le marié et la mariée, en termes juridiques d'acquisition. Le marié acquiert son épouse et l'inverse n'est pas vrai. Bien entendu, cet état de choses est voulu par la Torah mais n'induit pas une quelconque infériorité de la femme car la femme dans le judaïsme a un statut extrêmement protégé, preuve en est de l'existence de la *Kétouba*.

e - La Kétouba

La lecture de la ketouba (contrat de mariage religieux) rédigée en araméen est à l'origine un décret rabbinique qui a été institué par nos Sages pour protéger la femme. Elle décrit les droits et les responsabilités du marié envers la mariée. Ce document ne remet pas en cause un contrat de mariage souscrit lors du mariage civil.

C'est un contrat unilatéral dans lequel sont décrites toutes les obligations et responsabilités que le mari se doit de tenir envers sa femme, qui sont au nombre de dix. La ketouba sera signée par les mariés, le rabbin et les deux témoins et sera conservée traditionnellement par la mariée ou ses parents, cet acte protège les intérêts de la mariée en cas de divorce ou litige et sera produit auprès d'un tribunal rabbinique.

f - Les 7 bénédictions

Elles célèbrent la création du couple et du monde, des souhaits pour l'amour, la paix et le monde entier :

- 1. la bénédiction du vin**
- 2. la création du monde**
- 3. la création de l'être humain**
- 4. l'union originelle d'Adam et Ève**
- 5. la joie des mariés**
- 6. la joie collective du peuple juif**
- 7. la joie messianique et la bénédiction finale**

g - Le bris du verre

Avant de briser le verre, le marié prononce les mots issus du psaume 137 : ***«Si je t'oublie Jérusalem, que ma droite m'oublie, que ma langue se colle à mon palais, si je ne me souviens de toi, si je ne mets Jérusalem au sommet de ma joie».***

Le bris de verre rappelle la destruction du Temple de Jérusalem, symbolise la rupture avec le passé, la fragilité des relations et rappelle aux époux de chérir et protéger leur union.

h - La séou'dat mitsva

Ensuite débute la soirée au centre de laquelle se déroulent festivités et le repas lié au mariage.

4 – La vie du foyer juif

a. Le foyer fondement de la société

Le judaïsme accorde une importance centrale au foyer familial, perçu comme la cellule fondamentale de la société et plus particulièrement du peuple juif et qui assure sa continuité.

Le mariage est vu comme une alliance spirituelle, un partenariat pour construire un foyer empreint de paix (shalom bayit). Ce concept est un idéal majeur : préserver l'harmonie familiale est considéré comme une mitsva en soi, basée sur le respect, la responsabilité mutuelle et l'engagement spirituel.

La stabilité familiale est considérée comme une condition essentielle pour la transmission harmonieuse de la tradition.

b. Le foyer : premier sanctuaire du judaïsme

Le foyer juif est le premier espace de transmission des valeurs, pratiques, des rites et de l'identité juive.

La maison est le lieu où se vit la majorité des commandements : allumage des bougies, cachेरoute, éducation, hospitalité, étude, respect du Chabbat et pratiques de toutes les fêtes.

5 - Les enfants :

a. Les enfants : une mitsva fondamentale

La procréation suit le 1^{er} commandement de la Torah donné à l'Humanité : «croyez et multipliez (Genèse 1:28).»

Donner naissance est une bénédiction divine et une responsabilité morale et spirituelle. Les enfants occupent une place essentielle dans la pensée juive et sont un signe de continuité.

b. L'éducation - responsabilités

L'éducation est un pilier central, c'est une obligation religieuse par l'étude des textes, la transmission de la Torah, du Talmud et de la mémoire collective. Les parents incarnent les valeurs qu'ils enseignent : valeurs éthiques, solidarité, respect des parents, justice, charité.

Responsabilité centrale des parents dans l'éducation qui doit commencer très tôt. Ils montrent l'exemple par la parole, les actes, l'ambiance du foyer, leur entourage.

La transmission intergénérationnelle :

Le judaïsme repose sur une chaîne ininterrompue de transmission, chaîne des générations pour transmettre l'identité juive et assurer la continuité du peuple juif. Chaque génération est dépositaire d'un héritage qu'elle doit enrichir et transmettre (fêtes, rites, récits bibliques) pour ancrer l'identité juive dans la vie quotidienne.

Respect mutuel dans le foyer :

Le respect des parents s'apprend dans un climat où les parents se respectent entre eux.

Équilibre et bienveillance dans l'éducation :

«Éduque l'enfant selon sa voie», le judaïsme valorise, l'exigence mais aussi la douceur.

6 - La vie communautaire

La tsédaka (charité) et les actes de bonté sont au cœur de la vie adulte. Participer à la vie communautaire, c'est perpétuer la solidarité et assurer la continuité du peuple juif.

Le judaïsme est profondément communautaire et la communauté est un filet de sécurité, mais aussi un cadre éthique, la vie religieuse n'est pas individuelle mais communautaire. Le lien social est un élément essentiel de l'identité juive. La synagogue est le centre spirituel et social, de prières et d'études, espace d'identité partagée qui favorise la pratique religieuse collective des fêtes, le sentiment d'appartenance et préserve la vie juive. C'est aussi un réseau de solidarité, un vecteur de transmission intergénérationnelle, une continuité entre les générations passées et futures, un lien avec le peuple juif mondial.

c - Solidarité et responsabilité

Un principe fondamental du judaïsme affirme «*Tous les Juifs sont responsables les uns des autres*» ainsi la charité, la justice sont des obligations morales d'aider les plus vulnérables, entraide matérielle, don de son temps, de son expertise, de sa personne par le biais du bénévolat ou d'associations communautaires (*visites et secours aux malades et personnes âgées, soutien social et moral aux familles, aux plus jeunes, aide alimentaire, distributions diverses*).

d - Engagement social et culturel

Participation et responsabilité partagée dans la préservation des valeurs et des traditions et de la mémoire (commémorations, histoire du peuple juif).

Activités éducatives : écoles juives, mouvements de jeunesse. crèches, gan (*jardin d'enfants*).

Promotion de la vie juive locale : fêtes et repas communautaires, conférences, visites guidées et événements culturels.

Le but ultime de la communauté est d'offrir à la fois un cadre spirituel, social, éducatif et identitaire.

André Druon

Président de la CIO

RACHI DE TROYES, UNE PERSONNALITE CENTRALE DANS L'HISTOIRE DU JUDAÏSME

Le 12 mai 2026, l'A.J.C. d'Orléans organisait une visite guidée de la Maison Rachi à Troyes, centre culturel du judaïsme dans le nord-est de la France, région Champagne.

L'architecture des lieux, épousant plusieurs siècles, fut l'objet de restaurations de grande ampleur, comportant une synagogue, une impressionnante bibliothèque dotée de tout l'outillage informatique avec ses tables numériques, ainsi qu'une reconstitution d'un oratoire où le maître Rachi, immense érudit des textes religieux anciens, travaillait, au XI^e siècle, à une œuvre considérable de traductions et de commentaires éclairant l'interprétation de tous ces manuscrits (Bible, Talmud, etc.).

Il faisait également école auprès de disciples chargés de prolonger la somme de ses exégèses car "la caractéristique de l'étude talmudique (est) d'être toujours recommencée et de ne jamais se terminer".

Mais, dans quel contexte historique est apparu le maître Rachi (né en 1040 et mort en 1105 à Troyes) ?

L'exil des Juifs de la Terre d'Israël, se fixa un temps dans la bienveillance de l'Italie, notamment la contrée de Venise où les cercles d'études judaïques se multiplièrent, puis se propagèrent principalement en Rhénanie à Worms, Spire et Mayence, et, de là, en Champagne voisine, précisément à Troyes. La coexistence avec les Chrétiens se faisait apparemment dans une relative harmonie, entravée, un temps, par l'action belliqueuse des croisades.

Aujourd'hui encore, la place de Rachi est considérable à plusieurs titres :

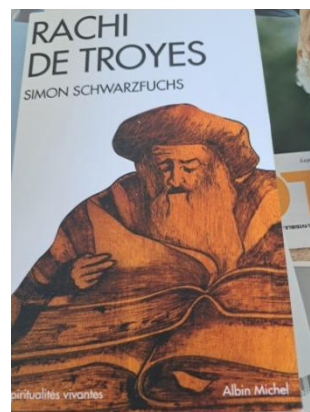
- . tout d'abord dans l'apport exégétique des textes sacrés qui fondent le monothéisme de part sa dimension littérale qui en appelait aux sources mêmes de ces écritures ;

- . mais aussi, par la modernité de ses approches en n'hésitant pas à utiliser le vieux français pour être mieux compris par les hommes de son temps.

Nous soulignerons son humanisme rompant avec la tradition, en associant ses trois filles à ses études et commentaires qui à l'heure actuelle fait toujours autorité.

Avec Rachi de Troyes, par son éclairage spirituel, un phare s'est allumé sur l'humanité.

Jérôme Davidsen



BREVES nos dernières visites...

-> **Le 29 avril** au Centre Œcuménique conférence du **Rabbin Arié Engelberg** "Le Messie dans le Judaïsme".



-> **Le 12 mai dernier**, plusieurs membres du groupe d'Orléans ont rejoint à **Troyes** nos amis de Paris Ouest pour visiter le Centre Rachi et les différents lieux de la ville où demeurait la Communauté Juive.

-> **Le 17 mai** le groupe AJCF d'Orléans était présent aux cérémonies de **Pithiviers et Beaune la Rolande** : nous avons déposé une gerbe au nom du Président de l'Amitié judéo chrétienne de France



-> **Le 17 mai, à Beaune la Rolande,** la municipalité a inauguré un parcours de mémoire, nommé "Sur les traces du camp". Rappelons que le camp vit passer près de 7000 personnes entre mai 1941 et juillet 1943. Ce parcours, particulièrement et bien documenté (grâce au travail du CERCIL et du Mémorial de la Shoah), repose sur 13 pupitres installés dans la commune : les commentaires sont accessibles via un QR code.....



-> **Le 21 mai,** succès de notre première conférence à **Pithiviers** où devant une quarantaine de personnes, Françoise LESAVRE a développé et illustré le thème «Les racines juives du christianisme»



-> **Le 12 juin,** une dizaine d'adhérents ont reçu le Sénateur **Christophe Chaillou**, membre du groupe parlementaire d'amitié France Israël, un échange libre et ouvert.



COMPOSITION DU BUREAU AJC ORLÉANS

Jean-Yves de FRANCIOSI Président,
relations avec la ville, l'État, les communautés musulmanes.

Christian MOURGUET Trésorier,
réservation des salles, organisation des visites, relations avec le Mémorial de la Shoah et avec le MAHJ.

Mireille BABEL Secrétaire,
chargée de la communication, relations avec le Diocèse, le Séminaire, les équipes pastorales et les communautés orthodoxes.

Françoise MONTAGNE Vice-présidente,
relations avec les groupes locaux.

Jérôme DAVIDSEN Vice-président,
relations avec les églises protestantes.

Dominique AGULHON,
relations avec la LICRA, le CERCIL et le Musée de Pithiviers.

Anita COHEN,
relations avec la Communauté juive.

Coordonnées de L'Amitié Judéo Chrétienne

**Est une association qui a son siège à Orléans
51 Boulevard Aristide Briand
Association d'intérêt Général
Qui a pour tâche essentielle de faire en sorte
qu'entre Judaïsme et Christianisme
la connaissance, la compréhension,
le respect et l'amitié se substituent aux
malentendus séculaires
et aux traditions d'hostilité.**

Mais c'est aussi

Une adresse email :

amitiejudeochretienneorleans@gmail.com

Un numéro de téléphone : 06 16 79 69 77

**Une permanence : le mardi sur rendez-vous
51 bd Aristide Briand.**

**Une bibliothèque avec possibilité d'emprunt
de livres et revues.**

Une LETTRE trimestrielle.